



DUPLICATA

DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

NELL CONCEPT
6 PLACE DE LA CONCORDE
07700 BOURG SAINT ANDEOL

Vos informations client

► Votre référence client :

300 001 749 979

► Lieu de consommation :

SARL NELL CONCEPT
6 PLACE DE LA CONCORDE
07700 BOURG ST ANDEOL

Gaz naturel :

Installation : 0000451999
PCE : 19731982631240
Profil et CAR : P11 000 000 003 300

Electricité :

Installation : 0000822163
Point de livraison : 19731837913483

► Autres informations :

Siret :

82839148200019

Vos contacts utiles

► Services Clients :



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 398 585*



clientpro@contact.engie.com
pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► Dépannage 24H/24 :

Gaz naturel : 0800 47 33 33**
Electricité : 0972675007*

*Appel Non Surtaxé

**Service & appel gratuits

Vos prochaines échéances

► Prochaine facture :

vers le 10 janvier 2023

► Prochain relevé :

vers le 10 janvier 2023

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC en votre faveur

-473,44 €

Pour le gaz, cette facture est basée sur le relevé de vos consommations et pour l'électricité sur une estimation de vos consommations fournie par le distributeur.

■ gaz naturel	383,88 €
■ électricité	1 646,10 €
■ services et prestations techniques	2,60 €
total hors toutes taxes	2 032,58 €
Taxes et contributions	490,02 €
total HTVA	2 522,60 €
TVA à 5,50 % calculée sur 608,61 €	33,47 €
TVA à 20,00 % calculée sur 1 913,99 €	382,80 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	416,27 €

total TTC 2 938,87 €

Déduction des prélèvements effectués -3 412,31 €

dont TVA collectée à 5,5 % -29,70 €

TVA collectée à 20,0 % -473,66 €

montant en votre faveur -473,44 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->



► Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

► Pour être facturé au réel

Pour votre prochaine facture un technicien procédera à la relève des index de vos compteurs. Ce relevé doit être effectué au moins une fois par an. Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

Votre contrat d'énergie

► **Gaz naturel : Votre offre de fourniture de gaz naturel offre de marché**

- Votre contrat arrive à échéance le 31/03/2023. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif d'acheminement T2

► **Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité Garantie d'Origine renouvelable**

- Votre contrat arrive à échéance le 31/03/2023. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) à 2 plages temporelles, Moyenne utilisation. Heures creuses 22H30-6H30. Puissance souscrite 24 kVA. Segment C5.
- Compteur électro-mécanique.

Gaz naturel

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m3	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement (°) du 14/01/21 au 07/01/22 sur la base de 16,86 euros HT par mois							202,32	198,99	5,5%
Consommation du 14/01/21 au 13/07/21	474	4300	4363	63	11,39	718			
Consommation du 14/07/21 au 07/01/22	474	4363	4576	213	11,27	2401			
- Consommation TQ1 du 14/01/21 au 07/01/22						3119	0,05928	184,89	20,0%

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 13/01/21 au 06/02/22						32,57	5,5%
Consommation heures pleines TURPE du 13/01/21 au 06/02/22	474	12450	20210	7760	0,08030	623,13	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 13/01/21 au 06/02/22	474	10979	14618	3639	0,05721	208,19	20,0%
Obligations du 13/01/21 au 31/12/21				9748	0,00928	90,46	20,0%
Obligations du 01/01/22 au 06/02/22				1651	0,00929	15,34	20,0%
Terme fixe acheminement du 13/01/21 au 31/07/21						130,84	5,5%
Terme fixe acheminement du 01/08/21 au 06/02/22						145,67	5,5%
Terme quantité acheminement heures pleines TURPE du 13/01/21 au 31/07/21				3443	0,04110	141,51	20,0%
Terme quantité acheminement heures pleines TURPE du 01/08/21 au 06/02/22				4317	0,03790	163,61	20,0%
Terme quantité acheminement heures creuses TURPE du 13/01/21 au 31/07/21				1617	0,02510	40,59	20,0%
Terme quantité acheminement heures creuses TURPE du 01/08/21 au 06/02/22				2022	0,02680	54,19	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement élec (130,84 € x 0,2704)			35,38	5,5%
Contribution tarifaire d'acheminement élec (145,67 € x 0,2193)			31,95	5,5%
Taxes locales - part communale (°)	11399	0,00663	75,58	20,0%
Taxes locales - part départementale (°)	9748	0,00332	32,31	20,0%
Contrib. service public élec du 13/01/21 au 31/12/21	9748	0,02250	219,33	20,0%
Contrib. service public élec du 01/01/22 au 31/01/22	1382	0,02583	35,70	20,0%
Contrib. service public élec du 01/02/22 au 06/02/22	269	0,00100	0,27	20,0%
Contribution tarifaire d'acheminement gaz			33,21	5,5%
TICGN* du 14/01/21 au 31/12/21	3024	0,00843	25,49	20,0%
TICGN* du 01/01/22 au 07/01/22	95	0,00841	0,80	20,0%

Services et prestations techniques

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Date règlement personnalisée		2,60000	2,60	20,0%
Espace Client			Gratuit	

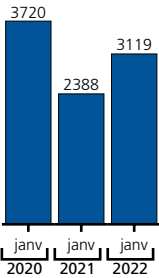
Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
2 522,60	33,47	382,80	2 938,87

Historique de vos consommations en kWh

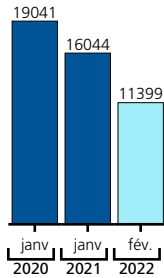
Gaz naturel

Relève Distributeur
Estimation Fournisseur



Électricité

Relève Client
Estimation Distributeur



Historique de votre facturation en €

2020	janv	-376,74
2021	janv	372,51
2022	janv	-473,44

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(0) Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés.

Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 € HT par an, vous paierez en janvier (31 jours) $190 \times (31/365) = 16,14$ € HT.

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz

* TICGN : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

La facture basée sur un relevé des consommations :

Les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, le distributeur transmet au fournisseur une estimation de votre consommation.

Facture n° 40015045284 du 09/02/22

NELL CONCEPT

Réf. de votre compte : 300001749979

Echéancier n° : PP911000261137 du 11 janvier 2021

Le montant sera remboursé sous 15 jours.

montant TTC

-473,44 euros

Comprendre votre facture récapitulative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 10,00%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 81,41 % Nucléaire
- 11,94 % Energies renouvelables (Hydraulique : 4,87% - Eolien : 4,12% - Biomasse : 1,49% - Solaire : 1,46%)
- 6,65 % Energie fossile (fioul, charbon, gaz)

* injectée sur le réseau français en 2015, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).

